

# Schéma

# de Cohérence

# Territoriale (SCoT)

# de l'Artois

ARRÊT PROJET

Annexe à la délibération du  
Conseil communautaire du 4  
mars 2025



**SCOT**  
DE L'ARTOIS

*Créateur d'Avenir*

## Indicateurs

## De Suivi

DOCUMENT ARRÊT PROJET

## SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>4</b>
<b>LES INDICATEURS DE SUIVI .....</b>	<b>5</b>
<b>AXE 1 : L’AFFIRMATION DU CARACTERE MULTIPOLAIRE DU TERRITOIRE BASE SUR L’ARTICULATION ENTRE POLARITES ET BASSINS DE VIE .....</b>	<b>7</b>
<b>AXE 2 : REpondre AUX DEFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE TOUT EN PRESERVANT LA NATURE ET LA BIODIVERSITE.....</b>	<b>11</b>
<b>AXE 3 : GARANTIR UNE QUALITE DE VIE HARMONIEUSE, UN BIEN-ETRE ET UNE PROXIMITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>24</b>
<b>AXE 4 : ACCELERER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION ECONOMIQUE.....</b>	<b>37</b>

## AVANT PROPOS

L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT et l'analyse de ses effets, a minima tous les 6 ans à partir de son approbation, constituent **une obligation réglementaire** conformément à l'article L. 143-28 du Code de l'Urbanisme.

Elles doivent, par ailleurs, conduire au choix délibéré de maintenir le SCoT en vigueur pour une nouvelle période de 6 ans ou d'engager sa révision, partielle ou totale. L'absence d'une telle délibération dans ce délai rend le SCoT caduc : il s'agit donc d'une étape clé dans la vie du SCoT.

**Article R. 143-28 du Code de l'Urbanisme** : « Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc ».

Par ailleurs le code de l'urbanisme permet de procéder à un point d'étape à mi-parcours, au bout de 3 ans, afin d'informer les élus sur les trajectoires engagées et la poursuite des objectifs fixés. Des indicateurs spécifiques sont ciblés dans le présent document afin de pouvoir servir à la réalisation de cette étape.

### 1 POURQUOI DEFINIR DES INDICATEURS DE SUIVI ?

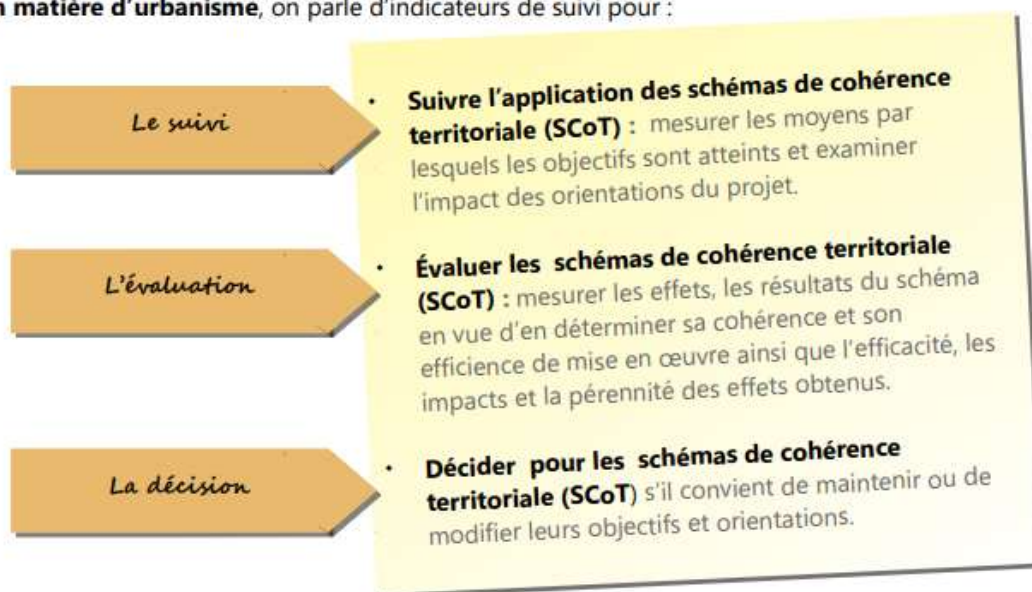
Au-delà de mesurer les effets de l'application du SCoT sur le territoire et de connaître les mutations effectives de celui-ci (économiques, démographiques, environnementales, ...), l'évaluation a aussi vocation à analyser comment les orientations du SCoT ont été traduites dans les politiques locales d'urbanisme et sectorielles, à travers l'élaboration des documents d'urbanisme de rang inférieur, la mise en œuvre d'actions concrètes, de partenariats, etc.

Ainsi, l'évaluation représente une occasion pour interroger les capacités de l'établissement public du SCoT et de ses partenaires à le mettre en pratique.

Pour cela, les annexes du SCoT doivent, dès son approbation, identifier les indicateurs et les modalités de suivi de sa mise en œuvre et de ses effets.

Ce document présente ces indicateurs, mobilisables dans le temps, afin de permettre aux élus et aux acteurs du territoire de mieux comprendre les évolutions en cours et, si nécessaire, d'ajuster leurs politiques en conséquence.

**En matière d'urbanisme, on parle d'indicateurs de suivi pour :**



Source : <https://www.planif-territoires.logement.gouv.fr>

## 2 METHODOLOGIE

Les thématiques obligatoires (Article R. 143-28 du Code de l'Urbanisme) :

L'analyse doit porter à minima sur :

- L'environnement,
- Les transports et les déplacements,
- La maîtrise de la consommation de l'espace et de la réduction du rythme de l'artificialisation des sols,
- Les implantations commerciales.

Quelques éléments de méthode pour mener à bien cette démarche :

<b>Quand ?</b>	<b>Quoi ?</b>	<b>Comment ?</b>
<b>Quels pas de temps ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il est préférable de définir les indicateurs dès la phase diagnostic du SCoT</li><li>• Les pas de temps peuvent être différents selon les indicateurs choisis, toutefois, il est préférable de ne pas excéder 3 ans</li></ul>	<b>Quels indicateurs ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nécessité d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs</li><li>• S'assurer de la fiabilité de l'indicateur (accès à la donnée source, reproduction dans le temps, possibilité d'évaluation...)</li><li>• Hiérarchiser et établir un noyau dur</li><li>• Doivent permettre la conduite des 2 étapes : suivi et évaluation</li></ul>	<b>Quel mode opératoire ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Définir les modalités de suivi (régie, appui extérieur)</li><li>• Identifier les moyens (humains et matériels) qui seront affectés au suivi des dispositions du SCoT</li><li>• Faire un « état 0 » du territoire</li><li>• Prioriser les indicateurs sur les points stratégiques du document</li></ul>

Source : <https://www.planif-territoires.logement.gouv.fr>

En outre, pour assurer une cohérence optimale et une complémentarité avec le projet de territoire, les indicateurs de suivi du SCoT de l'Artois ont été élaborés en harmonie avec ceux du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

## 3 FORMALISER LES INDICATEURS

Les indicateurs doivent être définis le plus précisément possible, par exemple sous forme de tableau ou de grille, reprenant l'ensemble des éléments méthodologiques qui prévaudront à leur suivi et analyse.

Le bilan des indicateurs choisis doit également fournir un effort particulier en termes de lisibilité et de clarté. Les schémas et diagrammes peuvent être des éléments intéressants à intégrer, afin de faciliter la compréhension des résultats, et les décisions qui en découleront.

Ainsi, le présent document liste une série d'indicateurs. Au-delà de leur pertinence par rapport aux principales orientations du SCoT, les indicateurs ont aussi été sélectionnés selon un principe de réalisme et de faisabilité (disponibilité, périodicité des sources, utilité objective). Ils n'ont donc pas l'ambition de fournir un état des lieux complet sur l'évolution du territoire mais plutôt un éclairage qui pourra nécessiter le cas échéant des études complémentaires ou une approche qualitative.

## AXE 1 : L’AFFIRMATION DU CARACTERE MULTIPOLAIRE DU TERRITOIRE BASE SUR L’ARTICULATION ENTRE POLARITES ET BASSINS DE VIE

PAS		INDICATEURS	SOURCE	Indicateur pouvant être pris en compte en cas d'évaluation à mi-parcours	OBJECTIF DE L’EVALUATION ET ETAT « ZERO » DE REFERENCE
Orientations politiques	Déclinaison des orientations				
Orientation 1.1 : Définir L’ARMATURE TERRITORIALE reposant sur le principe d’une articulation entre polarités et bassins de vie	<i>Définition de l’armature territoriale avec identification des polarités et leurs bassins de vie</i>	Nombre de logements réalisés au sein des enveloppes urbaines dès l’approbation du SCoT	CABBALR  Annuelle	X	<i>[Le T0 se fera à l’évaluation]</i>
	<i>Définition des catégories de polarités en fonction des niveaux de service retenus</i>				
	<i>Mettre en œuvre un développement et une urbanisation cohérents avec l’armature territoriale définie, notamment en ce qui concerne la complémentarité des services et des équipements</i>				
Orientation 1.2 : L’affirmation des POLARITES comme hubs de services et de mobilités	<i>Identification des polarités qui constituent des centralités dans lesquelles il conviendra de maintenir ou développer un certain niveau de services et de commerces</i>	Nombre d’équipements sur les communes de Béthune, Bruay-la-Buissière, Noeux-les-Mines, Auchel, Lillers, Isbergues et Auchy-les-Mines	BPE/INSEE  Annuelle	X	<b>D’après BPE de 2021 :</b>  <b>Béthune :</b> équipements/Proximité : 25 équipements/Intermédiaire : 46 équipements/Supérieur : 50  <b>Bruay-la-Buissière :</b>

					<p>équipements/Proximité : 25  équipements/Intermédiaire : 44  équipements/Supérieur : 40</p> <p><b>Noeux-les-Mines</b> : équipements/Proximité : 23  équipements/Intermédiaire : 36  équipements/Supérieur : 24</p> <p><b>Auchel</b> : équipements/Proximité : 25  équipements/Intermédiaire : 33  équipements/Supérieur : 14</p> <p><b>Lillers</b> : équipements/Proximité : 25  équipements/Intermédiaire : 37  équipements/Supérieur : 24</p> <p><b>Isbergues</b> : équipements/Proximité : 25  équipements/Intermédiaire : 31  équipements/Supérieur : 9</p> <p><b>Auchy-les-Mines</b> : équipements/Proximité : 24  équipements/Intermédiaire : 24  équipements/Supérieur : 5</p>
	<p>Identification des hubs de mobilités  autour desquels il conviendra de  développer l'intermodalité et les  services de mobilité</p>	<p>Nombre de services de mobilités  disponibles sur les grands hubs de  mobilité</p>	<p>AULA</p> <p>Annuelle</p>		<p><b>Pôle d'échange multimodal de Béthune :</b></p> <p>Gare SNCF,abri-vélo TADAO sécurisé + accès cyclable  direct à la gare, bornes de recharge électriques (*3),  gare routière (*10 lignes + Bulle 2 et 4) + abris, services  TAD (*3), navette de centre-ville, parkings de  stationnement (*3), stationnement taxi/dépose minute</p> <p><b>Pôle d'échange d'Isbergues :</b></p> <p>Gare SNCF,abri-vélo TADAO non sécurisé + non accès  direct en vélo à la gare, abri de bus (1 ligne) + services</p>
	<p>Renforcer les connexions entre les  différentes polarités du territoire</p>				



					<p>TAD (*2), parkings de stationnement (*3), stationnement taxi</p> <p><b>Pôle d'échange Lillers :</b></p> <p>Gare SNCF, abri-vélo SNCF sécurisé + accès cyclable direct, abris de bus (2 lignes + Bulle 6 et 1), service TAD (*1), parkings de stationnement (*3), stationnement taxi</p> <p><b>Pôle d'échange Nœux-les-Mines :</b></p> <p>Gare SNCF, abri-vélo TADAO non sécurisé + accès cyclable direct, bus (2 lignes), services de TAD (*2), parking de stationnement (*1)</p> <p><b>Pôle d'échange de La Bassée :</b></p> <p>Gare SNCF, abri-vélo SNCF sécurisé + accès cyclable direct, abris de bus (4 lignes), services de TAD (*2), bornes de recharge électriques (*10), parkings de stationnement (*4), dépose minute</p> <p><b>Communes de Bruay-la-Buissière :</b></p> <p>Abris bus (11 lignes + Bulles 2 et 6 + ligne express 18), navette marché (*1), abri-vélo TADAO sécurisé + accès cyclable aux abords des bus assez forte</p> <p><b>Commune d'Auchel :</b></p> <p>Bus (3 lignes + Bulle 6), service TAD (*1), accès cyclable (aux abords des bus/centre-ville) minime (cf. carte des aménagements cyclables)</p>
		<p>Nombre d'offres de service assurant la connexion entre les différentes polarités</p>	<p>CABBALR</p> <p>Annuelle</p>		<p>[Indicateur supplémentaire]</p>

L'irrigation des BASSINS DE VIE et le renforcement de leurs connexions avec les polarités	<i>Proposer des offres de transports collectifs adaptées aux faibles densités des secteurs à desservir avec rabattement hiérarchique vers les polarités</i>				
	<i>Desservir les bassins de vie et développer l'intermodalité à différentes échelles</i>				
	<i>Développer un réseau d'aménagements cyclables permettant le rabattement vers les polarités et répondant aux usages du quotidien et un rééquilibrage du partage de la voirie et une sécurisation des itinéraires</i>	Kilométrage du réseau cyclable aménagé	AULA Annuelle	X	<b>Kilométrage du réseau cyclable aménagé en 2024 : 353,7 km d'aménagements cyclables existants</b>

DOCUMENT A


## AXE 2 : REpondre aux défis du changement climatique tout en préservant la nature et la biodiversité

PAS		INDICATEURS	SOURCE FREQUENCE	Indicateur pouvant être pris en compte en cas d'évaluation à mi-parcours	OBJECTIF DE L'EVALUATION ET ETAT « ZERO » DE REFERENCE
Orientations politiques	Déclinaison des orientations				
Orientation 2.1 : Préserver la RESSOURCE FONCIERE dans l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » et en promouvant un nouveau modèle d'aménagement basé sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser	Remplir l'objectif de consommation foncière répondant aux prescriptions du SRADET	Evolution de la consommation d'Espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers)	Fichiers Fonciers – CEREMA Annuelle	X	<i>L'évaluation consistera à vérifier si le territoire remplit bien l'objectif de consommation foncière répondant aux prescriptions du SRADET</i>  <b>2011 – 2021 : 765,6 ha – 76,5 ha/an</b>  <b>2021 – 2023 : 104,9 ha – 25,4 ha/an</b>
		Evolution des surfaces constructibles dans les PLU/PLUi	CABBALR/PLU/PLUi Annuelle		<b>Surfaces constructibles dans les PLU/PLUi opposables en 2024 = environ 1.500 ha</b>
	Prioriser un développement urbain axé sur le comblement des « dents creuses »	Nombre d'hectares de friches et de dents creuses requalifiées et recyclées / nombre d'hectares	AULA		<i>L'évaluation consistera à vérifier si les logiques de renouvellement urbain ou de</i>

	<i>et recherchant la densification dans le tissu urbain existant</i>	de friches et dents creuses total depuis l'approbation du SCoT	Données disponibles à partir de 2026		<i>requalification/réhabilitation urbaines sont privilégiées par rapport à celles de l'urbanisation en extension</i>  <i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>
	<i>Rechercher et encourager la réhabilitation et l'exploitation de toutes les friches existantes sur le territoire</i>				
	<i>Lutter contre la vacance commerciale et des logements</i>	Taux de logements vacants	INSEE/LOVAC Annuelle	X	<i>L'évaluation consistera à vérifier si l'attrait des centralités urbaines et rurales est ravivé</i>  <i>Taux de logements vacants en 2021 (INSEE) : 8%</i>
		Taux de commerces vacants	AULA Tous les 2 ans		<i>Taux de vacance des commerces traditionnels du territoire en 2024 (AULA) : 15,36%</i>
		Taxes sur les friches et vacances	CABBALR Annuelle		<i>[Indicateur supplémentaire]</i>
	<i>Encourager et promouvoir les projets de renaturation et encadrer les projets de compensation environnementale</i>	Evolution de la part d'espaces naturels	OCSD2 (tous les 5 ans ?)		<i>L'évaluation consistera à vérifier si le territoire prend bien en compte l'impact négatif des activités humaines sur la biodiversité</i>  <i>D'après l'Occupation du Sol en 2 Dimensions (OCS2D) de 2021 :</i>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- 63 % du territoire est agricole,</li> <li>- 10 % correspond à des espaces naturels,</li> <li>- 27 % du territoire est urbain.</li> </ul>

		Surface des zones N dans les PLU/PLUi	CABBALR/PLU/PLUi Annuelle	X	<p><b>Nombre de zones N en 2025 : 1 590</b></p> <p><b>Superficie en hectare des zones N en 2025 : 12 000,8 ha</b></p>
<p><b>Orientation 2.2 : Préserver et garantir la qualité/quantité de la RESSOURCE EN EAU</b></p>	<p><i>Réduire l'artificialisation des sols pour permettre une meilleure infiltration des eaux et ainsi favoriser la recharge des nappes</i></p>	<p>Taux de couverture des surfaces perméables → espaces verts, sols non bétonnés (%)</p>	<p>OCS2D (tous les 5 ans ?)</p>	X	<p><i>L'évaluation visera à déterminer si le territoire adopte des pratiques permettant de desimpermeabiliser le territoire.</i></p> <p><b>D'après l'Occupation du Sol en 2 Dimensions (OCS2D) de 2021 :</b></p> <p><i>Espaces urbanisés : 14 465,8 ha</i></p> <p><i>Espaces agricoles : 40 970,3 ha</i></p> <p><i>Espaces naturels/semi naturels : 5 400,1 ha</i></p> <p><i>Infrastructures : 3003,9 ha</i></p> <p><i>Autres : 864,5 ha</i></p> <p><b>Taux de couverture des surfaces perméables en 2021 : 71,6%</b></p>
	<p><i>Protéger les aires d'alimentation de captage</i></p>	<p>Qualité de l'eau potable distribuée</p>	<p>CABBALR/ARS Annuelle</p>	X	<p><i>L'évaluation permettra de vérifier si le territoire est en mesure d'assurer l'approvisionnement en eau potable, tant sur le plan de la quantité que de la qualité.</i></p> <p><i>[Indicateur supplémentaire]</i></p>

		Nombre de captages utilisés pour l'alimentation du territoire en eau potable et nombre de captages abandonnés	Agence de l'eau Annuelle		<b>Nombre de captage total en 2021 : 99 captages</b>  99 captages = 47 sont actifs, 5 sont en projet, 36 sont abandonnés et 11 sont en perspective d'abandon
		Surfaces concernées par une AAP faisant l'objet d'une protection dans les documents d'urbanisme	CABBALR Annuelle		[Indicateur supplémentaire]
	<i>Cœuvrer pour avoir une meilleure gestion intégrée et durable des eaux pluviales</i>	Nombre de récupérateurs d'eau de pluie financés	CABBALR Annuelle		<i>L'évaluation permettra de vérifier si le territoire gère efficacement et écologiquement les eaux pluviales, en assurant leur récupération, stockage, traitement et réutilisation.</i>  <b>Nombre de récupérateur d'eau de pluie financés en 2023 : 32</b>
	<i>Encourager la gestion économe et durable de la ressource en eau</i>	Quantité d'eau consommée en moyenne par jour	CABBALR Annuelle	X	<i>L'évaluation permettra de s'assurer que le territoire a intégré une stratégie adaptée à une gestion économe et durable de la ressource en eau</i>  <b>Quantité d'eau consommés en moyenne par jour en 2024 : 32 320 m3</b>
	<i>Réduire le rejet des eaux usées dans le milieu naturel et garantir l'état écologique des cours d'eau</i>	Part des logements aux normes et non conforme en matière d'assainissement	CABBALR Annuelle		<i>L'évaluation permettra de vérifier si le territoire a efficacement réduit les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel,</i>


					<p><i>contribuant ainsi à préserver l'état écologique des cours d'eau.</i></p> <p><i>[Indicateur supplémentaire]</i></p>
		Qualité des eaux superficielles	<p>AEAP (Annuaire qualité des eaux de surfaces) et Eau France</p> <p>Annuelle</p>	X	
	<p><i>Conditionner le développement à l'existence d'une ressource en eau suffisante</i></p>	<p>Nombre de projets refusés pour cause de manque de disponibilité de la ressource en eau</p>	<p>CABBALR</p> <p>Annuelle</p>		<p><i>L'évaluation visera à s'assurer que le développement du territoire a été planifié en étroite adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau, en prenant en compte à la fois sa quantité et sa qualité</i></p> <p><i>[Indicateur supplémentaire]</i></p>

		Disponibilité de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable	CABBALR		<i>[Indicateur supplémentaire]</i>
		Nombre de communes situées dans un secteur problématique ou en tension 'eau potable '	CABBALR Annuelle		<i>[Indicateur supplémentaire]</i>
Orientation 2.3 : Prévenir et intégrer les phénomènes de RISQUES (naturels et technologiques) et de NUISANCES (sonores et pollution atmosphérique)	<i>Favoriser un urbanisme adapté et axé sur la sobriété foncière tout en prenant en compte les caractéristiques du sol et permettant de lutter contre les effets des transitions climatiques</i>	Nombre de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sur le territoire	CABBALR Compétence communale et intercommunale	X	<i>L'évaluation visera à s'assurer que le territoire a bien mis en place des efforts de sensibilisation, d'atténuation et d'adaptation aux différents risques présents sur le territoire et que ce dernier est moins soumis aux risques</i>  <b>Nombre de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en 2024</b> : 74 PCS réalisés, 9 en cours  <b>Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) en 2024</b> : 0



		Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles <b>depuis l'approbation du SCoT</b>	Géorisques Annuelle	X	<i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>
		Nombre de bâtiments publics intégrant des solutions bioclimatiques <b>depuis l'approbation du SCoT (gains énergétiques ?)</b>	CABBALR Annuelle	X	<i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>
		Utilisation des coefficients de biotope dans les documents d'urbanisme	CABBALR A l'approbation du PLUiH		<i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>
	<i>Protéger les zones tampons et les espaces de « bon fonctionnement » du cycle de l'eau</i>	Nombre de programmes de restauration des zones tampons dégradées mise en place <b>depuis l'approbation du SCoT</b>	CABBALR Annuelle		<i>L'évaluation consistera à vérifier que la gestion et la protection des espaces essentiels au bon fonctionnement du cycle de l'eau ont bien été prises en compte par le territoire.</i>  <i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>
	<i>Limiter les nuisances envers les populations</i>	La répartition des indices de qualité de l'air	ATMO Annuelle	X	<i>L'évaluation permettra de vérifier que des mesures appropriées ont été mises en place pour atténuer les nuisances notamment pour améliorer la qualité de l'air et réduire la production de déchets.</i>  <b>En 2023 :</b>

					<p><i>Entre 6 et 13 jours : bon</i></p> <p><i>Entre 28 et 43 jours : dégradé</i></p> <p><i>Entre 278 et 305 : moyen</i></p> <p><i>Entre 21 et 34 jours : mauvais</i></p> <p><i>0 jour : très ou extrêmement mauvais</i></p>
		Quantité de déchets générés sur le territoire	CABBALR Annuelle	X	<p><b>Quantité de déchets collectées et traitées en 2022: 209 271 tonnes</b></p> <p><b>Quantité de déchets collectés par habitant sur le territoire en 2022 : 778 kg (100% agglo – nov 2022)</b></p> <p><b>Tonnage réceptionné en 2016 = 89.974 t., en 2023 = 82.961 t.</b></p>
		Niveau d'équipement du territoire en matière de collecte des déchets (déchetteries, etc.)	CABBALR Annuelle	X	<p><b>Nombre de déchèteries en 2024 = 12</b></p> <p><b>Nombre d'installations d'élimination des déchets et assimilés : 3</b></p>
		Niveau de valorisation énergétique des déchets (futur CVAE)	CABBALR Annuelle		<p><b>Performance énergétique en 2023 = 69%</b></p>

<p><b>Orientation 2.4 :</b> Réduire la <b>CONSOMMATION ENERGETIQUE</b> et développer la part des ENR</p>	<p><i>Accélérer la réhabilitation et la rénovation thermique du parc de logements et des bâtiments tertiaires et garantir la performance énergétique des bâtiments publics</i></p>	<p>Répartition des logements par classe énergétique</p>	<p>DPE ADEME + prospective IMOPE (URBS)  Annuelle</p>	<p>X</p>	<p><i>L'évaluation aura pour objectif de vérifier si la promotion et l'optimisation de la performance énergétique des logements ont bien été prises en compte</i></p> <p><b>Répartition des logements par classe énergétique en 2023 :</b></p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe</th> <th>RÉEL (%)</th> <th>RÉEL &amp; PRÉDIT (%)</th> <th>Classe</th> <th>RÉEL (%)</th> <th>RÉEL &amp; PRÉDIT (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>0,29%</td> <td>0,22%</td> <td>A</td> <td>0,22%</td> <td>0,22%</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>0,78%</td> <td>1,2%</td> <td>B</td> <td>1,2%</td> <td>1,2%</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>10%</td> <td>10%</td> <td>C</td> <td>10%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>39%</td> <td>43%</td> <td>D</td> <td>43%</td> <td>43%</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>37%</td> <td>26%</td> <td>E</td> <td>26%</td> <td>26%</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>11%</td> <td>8,9%</td> <td>F</td> <td>8,9%</td> <td>8,9%</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>6,1%</td> <td>4,7%</td> <td>G</td> <td>4,7%</td> <td>4,7%</td> </tr> </tbody> </table>	Classe	RÉEL (%)	RÉEL & PRÉDIT (%)	Classe	RÉEL (%)	RÉEL & PRÉDIT (%)	A	0,29%	0,22%	A	0,22%	0,22%	B	0,78%	1,2%	B	1,2%	1,2%	C	10%	10%	C	10%	10%	D	39%	43%	D	43%	43%	E	37%	26%	E	26%	26%	F	11%	8,9%	F	8,9%	8,9%	G	6,1%	4,7%	G	4,7%	4,7%
		Classe	RÉEL (%)	RÉEL & PRÉDIT (%)	Classe	RÉEL (%)	RÉEL & PRÉDIT (%)																																														
A	0,29%	0,22%	A	0,22%	0,22%																																																
B	0,78%	1,2%	B	1,2%	1,2%																																																
C	10%	10%	C	10%	10%																																																
D	39%	43%	D	43%	43%																																																
E	37%	26%	E	26%	26%																																																
F	11%	8,9%	F	8,9%	8,9%																																																
G	6,1%	4,7%	G	4,7%	4,7%																																																
<p>Consommation énergétique de la CABBALR</p>	<p>CABBALR  Annuelle</p>	<p>X</p>	<p><b>Consommation énergétique de la CABBALR en 2012 = 6.730 GWh</b></p>																																																		

		Performance énergétique des bâtiments publics	CABBALR Annuelle		<i>[Indicateur supplémentaire]</i>										
	<i>Développer l'ensemble des potentiels énergétiques disponibles localement et promouvoir/inciter à l'autoconsommation</i>	Production d'énergie renouvelable en GWh/an (éolien, bio-énergie, solaire, etc.)	ODRE (ou SDES) Annuelle	X	<p><i>L'évaluation permettra de vérifier si les ressources énergétiques renouvelables disponibles localement sont pleinement exploitées</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Energie</th> <th>Production en GWh/an en 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solaire</td> <td>12,9</td> </tr> <tr> <td>Thermique non renouvelable - dont gaz de mines</td> <td>37,4</td> </tr> <tr> <td>Bio-énergie (méthanisation + incinération des déchets)</td> <td>59,2</td> </tr> <tr> <td>Eolien</td> <td>91,7</td> </tr> </tbody> </table>	Energie	Production en GWh/an en 2023	Solaire	12,9	Thermique non renouvelable - dont gaz de mines	37,4	Bio-énergie (méthanisation + incinération des déchets)	59,2	Eolien	91,7
		Energie	Production en GWh/an en 2023												
	Solaire	12,9													
Thermique non renouvelable - dont gaz de mines	37,4														
Bio-énergie (méthanisation + incinération des déchets)	59,2														
Eolien	91,7														
Consommation foncière consommée pour l'installation d'ENR (Agrivoltaïsme, Méthaniseurs, etc.)	CABBALR Annuelle		<i>[Indicateur supplémentaire]</i>												
<i>Encourager le développement des réseaux de chaleur urbains</i>	Longueur de réseau et nombre de points de livraison de réseau de chaleur (réseau de chaleur urbain de Béthune)	FEDENE 2022 - VIA SEVA Annuelle		<p><i>L'évaluation visera à déterminer si les réseaux de chaleur urbains ont été développés sur le territoire.</i></p> <p><b>Longueur en 2023 (aller) = 13 km</b></p> <p><b>Nombre de points de livraison : 127 points de livraison</b></p>											

					( <a href="https://france-chaueur-urbaine.beta.gouv.fr/reseaux/6204C">https://france-chaueur-urbaine.beta.gouv.fr/reseaux/6204C</a> )
	<i>Favoriser l'expérimentation et l'innovation dans les solutions de production énergétique et garantir une implantation dans le respect du patrimoine et des paysages</i>	Nombre de projets pilotes visant à évaluer la viabilité et l'efficacité de nouvelles technologies telles que les énergies renouvelables, la capture du carbone ou d'autres domaines énergétique innovants	CABBALR Annuelle		<i>L'évaluation consistera à déterminer si de nouvelles solutions de production énergétique ont été envisagées et/ou planifiées.  [Le T0 se fera à l'évaluation]</i>
<b>Orientation 2.5 : Préserver et développer la BIODIVERSITE sur le territoire</b>	<i>Sanctuariser les espaces naturels à forts enjeux identifiés et protéger les espaces naturels au sein de l'enveloppe urbaine</i>	Nombre d'espaces naturels remarquables et ordinaires (ZNIEFF, ENS, ...)	DREAL/Eden 62 Annuelle		<i>L'évaluation permettra de vérifier si les espaces naturels ont été protégés contre toute atteinte susceptible de perturber leurs équilibres et écosystèmes naturels.  <b>Nombre de ZNIEFF</b> : 27 ZNIEFF de type 1 et une de type 2  ZNIEFF de type I = 4 104,07 Ha (source : DREAL, 2019)  ZNIEFF de type II = 289, 33 Ha (source : DREAL, 2019)  <b>Nombre d'ENS</b> : 8 Espaces Naturels Sensibles (ENS)  484, 7 Ha (source : Eden 62, 2020)</i>
		Superficie d'espaces naturels dans l'enveloppe urbaine (=parcs)	OCS2D (Tous les 5 ans ?)		<i><b>Superficie d'espaces naturels dans l'enveloppe urbaine en 2021</b> : 500 ha environ sont répertoriés comme parcs et espaces paysages</i>

		Classement des espaces naturels remarquables et ordinaires dans le PLUiH	CABBALR Dès l'approbation du PLUiH		<i>[Le T0 se fera à l'évaluation]</i>
		Prise en compte et estimation des prairies à enjeux dans les documents d'urbanisme	CABBALR Dès l'approbation du PLUiH		<i>[Le T0 se fera à l'évaluation]</i>
	<i>Intégrer la nouvelle trame Verte et Bleue et reconquérir la trame Nocturne</i>	Suivi de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue	CABBALR Dès l'approbation de la Trame Verte et Bleue		<i>L'évaluation consistera à vérifier la prise en compte de cette trame dans les documents d'urbanisme et à effectuer une observation d'ensemble et tendancielle</i>  <i>[Le T0 se fera à l'évaluation]</i>
		Déclinaison de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme (OAP)	CABBALR Dès l'approbation du PLUiH		<i>[Le T0 se fera à l'évaluation]</i>
		Linéaire de Trame Verte et Bleue opérationnalisé  + Trame nocturne	CABBALR Dès l'approbation de la Trame Verte et Bleue et de la Trame nocturne		<i>[Le T0 se fera à l'évaluation]</i>
	<i>Encadrer strictement le déboisement tout en permettant des coupes ou défrichement rendus nécessaires</i>	Nombre d'autorisations délivrées pour effectuer un déboisement <b>depuis l'approbation du SCoT</b>	CABBALR  Tous les ans		<i>L'évaluation permettra de s'assurer que le territoire a bien mis en place une gestion durable des espaces forestiers</i>  <i>[Le T0 se fera à l'évaluation]</i>

		Superficie des principales forêts/formations arborescentes sur le territoire	OCSD2/IGN  Tous les 5 ans ?/Annuelle		<i>Superficie des formations arborescentes en 2021 : 6195.02 ha</i>  <i>Superficie des forêts principales en 2023 : 692 ha</i>
	<i>Garantir l'intégration et la qualité environnementale des nouveaux projets</i>	Nombre de nouveaux grands projets bénéficiant d'une OAP traitant de l'insertion paysagère <b>depuis l'approbation du SCoT</b>	CABBALR  Dès l'approbation du PLUiH		<i>L'évaluation consistera à vérifier si les nouveaux projets sont soigneusement conçus pour s'intégrer de manière cohérente dans le tissu existant et dans leur environnement pour limiter leurs impacts</i>  <i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>

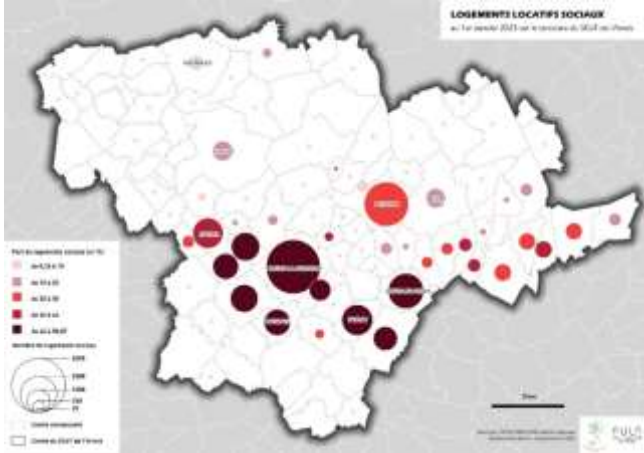
DOCUMENT ARI

## AXE 3 : GARANTIR UNE QUALITE DE VIE HARMONIEUSE, UN BIEN-ETRE ET UNE PROXIMITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

PAS		INDICATEURS	SOURCE FREQUENCE	Indicateur pouvant être pris en compte en cas d'évaluation à mi-parcours	OBEJCTIF DE L'EVALUATION ET ETAT « ZERO » DE REFERENCE															
Orientations politiques	Déclinaison des orientations																			
Orientation 3.1 : Accompagner la production d'un parc de LOGEMENTS de qualité répondant aux besoins socio- démographiques du territoire	<i>Anticiper les évolutions socio- démographiques et sociétales</i>	Nombre d'habitants sur le territoire	INSEE Annuelle	X	<i>L'évaluation permettra de vérifier si le territoire suit la bonne trajectoire démographique et assure une production de logements adéquate.</i>  <i>Nombre d'habitants en 2021 : 275 327 habitants</i>															
		Nombre de logements totaux et nombre total de logements commencé par an	INSEEE/DiDO Annuelle	X	<i>Nombre de logements en 2021 : 129 092 logements</i> <i>Nombre de logements commencé en 2023 : 624 logements</i>															
	<i>Diversifier l'offre de logement en proposant notamment des logements plus petits pour répondre au desserrement des ménages et au vieillessement de la population</i>	Part de logements par typologie et nombre total de logements existants par taille	INSEE Annuelle	X	<i>L'évaluation visera à s'assurer que le parcours résidentiel et les besoins spécifiques de la population sont correctement pris en compte</i>  <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>SCoT de l'Artois en 2021</th> <th>Département</th> <th>Région</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maisons</td> <td>85,7%</td> <td>76,8%</td> <td>69,9%</td> </tr> <tr> <td>Appartements</td> <td>13,4%</td> <td>22,1%</td> <td>29,1%</td> </tr> <tr> <td>Autres logements</td> <td>0,8%</td> <td>1%</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>		SCoT de l'Artois en 2021	Département	Région	Maisons	85,7%	76,8%	69,9%	Appartements	13,4%	22,1%	29,1%	Autres logements	0,8%	1%
	SCoT de l'Artois en 2021	Département	Région																	
Maisons	85,7%	76,8%	69,9%																	
Appartements	13,4%	22,1%	29,1%																	
Autres logements	0,8%	1%	1%																	




					<p>Plus et nombre de logements principaux par type de logement et l'indicateur annuel moyen des logements principaux par type de logement 2010 et 2021 Source : INSEE, M2020 et M2021</p>
		Traduction et prise en compte de la diversification de l'offre de logement dans le PLUiH	CABBALR Dès l'approbation du PLUiH		[Le TO se fera à l'évaluation]
Proposer une offre de logements adaptés aux populations spécifiques		Nombre de logements avec travaux d'adaptation dans le parc privé/an <b>depuis l'approbation du SCoT</b>	CABBALR Annuelle		L'évaluation consistera à vérifier que le parc de logements répond de manière adaptée aux besoins de la population  [Le TO se fera à l'évaluation]
		Capacité d'accueil du territoire pour les personnes âgées	Annuaire Action Sociale		<b>Nombre de places dans les EHPAD : 1 315</b>  <b>Nombre de places dans les résidences « Autonomie » : 1 108</b>  <b>Nombre de places dans les 'accueil de jour' : 46</b>
		Nombre d'établissements et de logements adaptés au handicap	CABBALR Annuelle		[Indicateur supplémentaire]


		Accueil et habitat des gens du voyage = nombre de places, nombre d'aires	CABBALR Annuelle		<b>Nombre d'aires en 2024</b> : 6 (Béthune, Bruay-la-Buissière, Marles-les-Mines, Noeux-les-Mines, Isbergues et Lillers)  <b>Nombre de places en 2024</b> : 177 places
	<i>Développer une offre locative sociale de qualité, équilibrée sur le territoire et encourager l'accèsion à la propriété</i>	Nombre total de logements sociaux et localisation territoriale (art. 55 SRU)	Répertoire des logements Locatifs des bailleurs Sociaux (RPLS)/Fichiers Fonciers Annuelle	X	<i>L'évaluation permettra de vérifier si le parc de logements sociaux est réparti de manière équitable sur l'ensemble du territoire</i>  <b>Nombre de logements sociaux en 2023</b> : 31 661  
	<i>Encourager la réhabilitation du bâti et la rénovation énergétique tout en veillant au respect du patrimoine architectural et paysager</i>	Nombre de rénovations énergétiques des logements = Nombre de logements réhabilités <b>depuis l'approbation du SCoT</b>	CABBALR Annuelle		<i>L'évaluation consistera à s'assurer de la remobilisation du parc ancien existant sur le territoire et de la mise en œuvre d'actions contre l'insalubrité</i>  <i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>


		Suivre la consommation énergétique du secteur résidentiel sur le territoire	Observatoire Climat Hauts de France Annuelle	X	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Energie</th> <th>Résidentiel : consommation d'énergie par type énergie (GWh) - 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bois-énergie (EnR)</td> <td>346,6</td> </tr> <tr> <td>Produits pétroliers</td> <td>214,3</td> </tr> <tr> <td>Electricité</td> <td>608,7</td> </tr> <tr> <td>Combustibles Minéraux Solide (CMS)</td> <td>144,3</td> </tr> <tr> <td>Gaz naturel</td> <td>848,9</td> </tr> <tr> <td>Chauffage Urbain</td> <td>13,2</td> </tr> </tbody> </table>	Energie	Résidentiel : consommation d'énergie par type énergie (GWh) - 2021	Bois-énergie (EnR)	346,6	Produits pétroliers	214,3	Electricité	608,7	Combustibles Minéraux Solide (CMS)	144,3	Gaz naturel	848,9	Chauffage Urbain	13,2
Energie	Résidentiel : consommation d'énergie par type énergie (GWh) - 2021																		
Bois-énergie (EnR)	346,6																		
Produits pétroliers	214,3																		
Electricité	608,7																		
Combustibles Minéraux Solide (CMS)	144,3																		
Gaz naturel	848,9																		
Chauffage Urbain	13,2																		
		Nombre de logements indignes et insalubres	CABBALR Annuelle		<i>[Indicateur supplémentaire]</i>														
Orientation 3.2 : Améliorer la DESSERTE DU TERRITOIRE en garantissant la mobilité des habitants et en développant des solutions décarbonées	<i>Optimiser le fonctionnement du réseau routier existant en régulant les flux et en soutenant le covoiturage afin de réduire l'utilisation individuelle de l'automobile</i>	Trafic routier journalier = Fréquentation des principaux axes routiers	DREAL, CG 62 et DIR du Nord Annuelle		<p><i>L'évaluation visera à s'assurer de la mise en place de mesures de régulation de trafic</i></p> <p><b>Trafic routier sur l'autoroute A26 :</b></p> <p><i>23 570 véhicules/jour en 2023 entre Lillers et Béthune</i></p> <p><i>27 320 véhicules/jour en 2023 entre Béthune et Nœux-les-Mines</i></p> <p><i>27 637 véhicules/jour en 2023 entre Nœux-les-Mines et Liévin.</i></p> <p><b>Trafic routier sur la RD301 :</b> 28 926 véhicules/jour en 2021 à hauteur du point de comptage situé à Hersin Coupigny et 27 718 véhicules/jour en 2022 à Houdain</p> <p><b>Trafic routier sur la route départementale 941 :</b> 14 000 véhicules/jour, entre Béthune et La Bassée en 2022</p>														

		Nombre d'accidents de la route	ONISR, fichiers BAAC Annuelle		<b>Nombre d'accidents de la route en 2022 : 76</b>																					
		Nombre d'aires de covoitages et capacité d'accueil	DREAL, CG 62 et DIR du Nord Annuelle	X	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Localisation de l'aire de covoiturage</th> <th>Capacité</th> <th>Taux d'occupation (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aire de covoiturage de Lillers</td> <td>65</td> <td>88</td> </tr> <tr> <td>Aire de Fouquières-lès-Béthune</td> <td>50</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Aire de covoiturage de Barlin</td> <td>41</td> <td>49</td> </tr> <tr> <td>Aire de covoiturage de Divion</td> <td>49</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>Aire de covoiturage de Labourse &amp; Noeux les Mines</td> <td>43</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>Aire de covoiturage d'Haisnes</td> <td>48</td> <td>73</td> </tr> </tbody> </table>	Localisation de l'aire de covoiturage	Capacité	Taux d'occupation (%)	Aire de covoiturage de Lillers	65	88	Aire de Fouquières-lès-Béthune	50	100	Aire de covoiturage de Barlin	41	49	Aire de covoiturage de Divion	49	24	Aire de covoiturage de Labourse & Noeux les Mines	43	37	Aire de covoiturage d'Haisnes	48	73
Localisation de l'aire de covoiturage	Capacité	Taux d'occupation (%)																								
Aire de covoiturage de Lillers	65	88																								
Aire de Fouquières-lès-Béthune	50	100																								
Aire de covoiturage de Barlin	41	49																								
Aire de covoiturage de Divion	49	24																								
Aire de covoiturage de Labourse & Noeux les Mines	43	37																								
Aire de covoiturage d'Haisnes	48	73																								
		Part modale pour réaliser les déplacements 'domicile-travail'	INSEE/EMC2 Annuelle	X	<p><b>Selon les données INSEE 2021, pour les déplacements « domicile-travail » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 86,1% de part modale liée à la voiture (85,4% en 2016),</li> <li>- 3,6% de marche à pied (4,4% en 2016),</li> <li>- 3,1% pour les « pas de transport »,</li> <li>- Une utilisation des transports en commun à hauteur de 4,7% (4,4% en 2016), des deux roues à 1,1% et du vélo à 1,3%.</li> </ul>																					
	<i>Concilier les enjeux de liaisons ferroviaires directes et la desserte fine du territoire et maintenir une</i>	Fréquentation annuelle des principaux points	SNCF Open Data Annuelle		<i>L'évaluation permettra de s'assurer du développement des haltes/gares et de maintenir une offre adaptée aux usagers</i>																					


	<i>offre adaptée entre Béthune et Saint-Pol-sur-Ternoise</i>	d'arrêt/principales gares du territoire			
		Niveau de desserte des principales gares ferroviaires	SNCF Tous les 2 ans	X	<b>Nombre d'arrêts en gare en 2023 :</b> <u>Gare de Béthune</u> : 109 <u>Gare de Lillers</u> : 37 <u>Gare de Nœux-les-Mines</u> : 37 <u>Gare de Calonne-Ricouart</u> : 9 <u>Gare d'Isbergues</u> : 37
		Intégration dans les documents d'urbanisme des pôles d'échanges intermodaux (quartiers gare)	CABBALR Dès l'approbation du PLUiH		<i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>
	<i>Favoriser le désenclavement du territoire vis-à-vis de la MEL en développant des itinéraires et des solutions complémentaires au SERM</i>	Nombre de gares équipées d'un stationnement vélo sécurisé et nombre d'emplacements dédiés	AULA Annuelle		<i>L'évaluation permettra de s'assurer du développement de l'intermodalité et des offres urbaines sur le territoire</i>

					
		<p>Nombre de places de stationnement et taux d'occupation des parkings des gares (parcs relais des gares)</p>	<p>AULA Annuelle</p>	<p>X</p>	<p><b>Nombre de places de stationnement et taux d'occupation en 2024 :</b></p> <p><u>Gare de Béthune</u> : 89% d'occupation sur 1 057 places existantes  <u>Gare de Lillers</u> : 71% d'occupation sur 160 places existantes  <u>Gare de Nœux-les-Mines</u> : 100% d'occupation sur 25 places existantes  <u>Gare de Calonne-Ricouart</u> : 40% d'occupation sur 50 places existantes  <u>Gare d'Isbergues</u> : 80% d'occupation sur 181 places existantes</p>
		<p>Nombre de lignes BHNS</p>	<p>TADAO Annuelle</p>		<p><b>Nombre de lignes de BHNS en 2022 : 3 et 2 538 057 usagers</b></p> <p><b>Bulle 2 : 2019 : 1 391 498 usagers / 2022 : 1 727 026 usagers</b></p> <p><b>Bulle 4 : 2019 : 281 121 usagers / 2022 : 281 288 usagers</b></p> <p><b>Bulle 6 : 2019 : 279 185 usagers / 2022 : 529 743 usagers</b></p>
		<p>Offre ferroviaire CABBALR / Lille</p>	<p>AULA Annuelle</p>	<p>X</p>	<p><b>Nombre d'arrêts par jour entre la CABBALR et Lille</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Béthune – Lille → 30 arrêts / jour</li> <li>- Lille – Béthune → 31 arrêts / jour</li> </ul>

					<p>Soit un total de 61 arrêts / jour dans les deux sens ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Beuvry-lès-Béthune – Lille → 11 arrêts / jour</li> <li>- Lille – Beuvry-lès-Béthune → 12 arrêts / jour</li> </ul> <p>Soit un total de 23 arrêts / jour dans les deux sens ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cuinchy – Lille → 11 arrêts / jour</li> <li>- Lille – Cuinchy → 12 arrêts / jour</li> </ul> <p>Soit un total de 23 arrêts / jour dans les deux sens ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lille – La Bassée → 31 arrêts / jour</li> <li>- La Bassée – Lille : 30 arrêts / jour</li> </ul> <p>Soit un total de 61 arrêts / jour dans les deux sens</p>
		Nombre de validations sur la ligne interurbaine 18 express (Lens-Bruay)	TADAO Annuelle	X	<b>Nombre de validations sur la ligne express 18 en 2023 : 694</b>
	<i>Affirmer le caractère essentiel d'une amélioration des liaisons ferroviaires vers Lille mais également l'enjeu d'un développement des autres axes vers Lens et Arras pour les déplacements interurbains comme alternative aux grands axes routiers saturés en heures de pointe</i>	Evolution des flux/liaisons ferroviaires vers les territoires extérieurs (fréquence, cadencement, durée moyenne de parcours) + impact SERM 2040 durée moyenne de parcours et évolution des montée et descentes pour les gares de la CABBALR	SNCF Annuelle		<p><i>L'évaluation permettra de s'assurer du développement de l'offre ferroviaire sur le territoire vers les territoires extérieurs</i></p> <p><b>Nombre de trains par jour et par gare (2023)</b></p> 

					 <p>CF. diagnostic territorial</p>
	<i>Pérenniser la desserte TGV en gare de Béthune vers Paris, essentielle à l'attractivité du territoire</i>	Desserte de la gare de Béthune par le TGV en direction de Paris <b>dès l'approbation du SCoT</b>	CABBALR Annuelle		<i>L'évaluation consistera à s'assurer que la gare de Béthune est desservie par le TGV en direction de Paris</i> <i>[Le T0 se fera à l'évaluation]</i>
<b>Orientation 3.3 : Œuvrer pour une meilleure offre et accessibilité des EQUIPEMENTS médicaux, sportifs, culturels et récréatifs</b>	<i>Développer l'offre d'équipements de santé et l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé</i>	Nombre de professionnels de santé (toutes spécialités et tous statuts confondus) pour 100 000 habitants	ORDRE DES MEDECINS Annuelle	X	<i>L'évaluation permettra de vérifier que le dispositif de soins est renforcé et développé pour garantir la prise en charge des différents publics</i> <b>Nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants en 2023 : 192,9 médecins pour 100 000 habitants</b>
	<i>Conforter l'ancrage et le rayonnement des équipements structurants de santé du territoire</i>	Localisation et principales caractéristiques des établissements de soin	FINESS Annuelle		<i>L'évaluation permettra de s'assurer du maintien des principaux établissements de santé</i>



					 <p>CF. diagnostic territorial</p>
	<p><i>S'appuyer sur l'armature territoriale pour définir la stratégie d'implantation des nouveaux équipements sportifs, culturels et récréatifs</i></p>	<p>Localisation des nouveaux équipements <b>dès l'approbation du SCoT / polarités</b> (bouquets de services + accessibilité)</p>	<p>CABBALR Annuelle</p>		<p><i>L'évaluation consistera à vérifier si les nouveaux équipements sont implantés en fonction de l'armature territoriale définie</i></p> <p><i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i></p>
	<p><i>Prendre en compte et accompagner la transition numérique des services</i></p>	<p>Taux d'illectronisme sur la Région/Indice de fragilité numérique</p>	<p>CABBALR/Région Hauts-de-France Tous les 2 ans</p>	<p>X</p>	<p><i>L'évaluation aura pour objectif de s'assurer que la population bénéficie d'un accompagnement approprié dans son adaptation à cette nouvelle ère technologique</i></p> <p><b>Part de l'illectronisme sur la région Hauts-de-France en 2021 : 18%</b></p> <p><b>Indice de fragilité numérique sur le territoire en 2021 : 0,44</b></p> <p><i>Source : <a href="https://2040.hautsdefrance.fr/un-indice-de-fragilite-numerique">https://2040.hautsdefrance.fr/un-indice-de-fragilite-numerique</a></i></p>

		Localisation et nombre de « tiers lieux » ou d'espaces de coworking	CABBALR Annuelle		<b>Nombre de « tiers lieux »</b> : Fabrique à Béthune – Le Passage à Niveaux à Béthune - L'Ecopole De L'Artois à Noeux-les-Mines, etc.
<b>Orientation 3.4 :</b> <b>Offrir un MAILLAGE COMMERCIAL territorialement équilibré</b>	<i>Rééquilibrer les activités commerciales entre les centralités et les périphéries</i>	Évolution du nombre de commerces dans les centralités commerciales et les sites d'implantations périphériques <b>dès l'approbation du SCoT</b>	CABBALR Annuelle		<i>L'évaluation consistera à s'assurer de la régulation de l'offre commerciale et le rétablissement d'un équilibre entre les activités commerciales de centralités et de périphéries</i>  <i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>
		Surfaces commerciales créés en zones périphériques (ENAF) <b>dès l'approbation du SCoT</b>	CABBALR Annuelle		<i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>
	<i>Organiser le développement commercial dans une logique d'aménagement plus durable du territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale</i>	Part des commerces présents dans les polarités urbaines	AULA Tous les 2 ans	X	<i>L'évaluation consistera à vérifier le bon développement commercial en adéquation avec les pôles commerciaux</i>  <b>Part de l'offre commerciale sur les polarités commerciales en 2024</b> : Béthune (20,4%), Bruay-la-Buissière (13,6%), Noeux-les-Mines (5,9%), Lillers (5,2%), Auchel (3,6%), Auchy-les-Mines, Beuvry, Isbergues et Barlin
	<i>Réguler/Empêcher le développement du commerce de flux</i>	Nombre de commerces installés dans les zones tampons autour des principaux axes routiers	CABBALR Annuelle		<i>L'évaluation consistera à s'assurer de la régulation de l'offre commerciale de flux</i>  <i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>

		dès l'approbation du SCoT			
	Maitriser et accompagner la mutation des zones commerciales existantes et anticiper la constitution de nouvelles friches commerciales	Taux de vacance commerciale et déclinaison par type de commerce dans les sites d'implantations périphériques (GMS, commerce de moins de 300 <sup>2</sup> de surface de vente, ect.)	AULA Tous les 2 ans	X	L'évaluation permettra de suivre le taux de vacance commerciale  Taux de vacance commerciale en 2024 : 17%  Déclinaison de la vacance par type de commerce :  38 GMS (6,3% des établissements vacants),  42 commerces en galerie marchande (7% des établissements vacants)  521 commerces de moins de 300 m <sup>2</sup> de surface de vente (86,7% des établissements vacants)
		Taux de mixité dans les zones commerciales et prise en compte dans les documents d'urbanisme	CABBALR Dès l'approbation du PLUiH		[Le TO se fera à l'évaluation]
Orientation 3.5 : Préserver et valoriser le PATRIMOINE bâti et naturel	Garantir/Maintenir la qualité architecturale et paysagère en tant que source d'attractivité, d'identité et de bien-être	Nombre d'opérations de restauration du patrimoine bâti dès l'approbation du SCoT	CABBALR Annuelle		L'évaluation aura pour objectif de s'assurer du maintien du patrimoine bâti du territoire  [Le TO se fera à l'évaluation]
	Traiter de manière qualitative les « portes d'entrées » du territoire	Nombre de communes qualifiant les secteurs d'entrées de ville dès l'approbation du SCoT	CABBALR Annuelle		L'évaluation permettra de vérifier l'aspect esthétique et la mise en œuvre d'opérations de qualité pour les « portes d'entrée » du territoire  [Le TO se fera à l'évaluation]

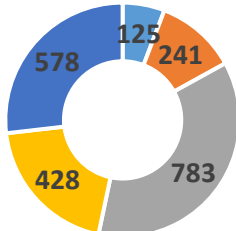
		Prise en compte des portes d'entrées du territoire dans une OPA dans les documents d'urbanisme	CABBALR Dès l'approbation du PLUiH		<i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>
Veiller à la sauvegarde et à la valorisation des éléments constitutifs du label UNESCO		Maintien du label sur le territoire	Ministère de la Culture, Mission Bassin Minier, Géo2France  Annuelle		<i>L'évaluation visera à s'assurer du maintien des éléments constitutifs du label UNESCO</i>  <b>Bien UNESCO en 2024 : 25</b>
		Nombre de monuments historiques classés	Ministère de la Culture, Mission Bassin Minier, Géo2France  Annuelle	X	<b>Nombre de monuments historiques classés en 2024 : 14</b>
		Mise en place d'OPA dans les documents d'urbanisme	CABBALR Dès l'approbation du PLUiH		<i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i>

DOCUMENT

## AXE 4 : ACCELERER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION ECONOMIQUE

PAS		INDICATEURS	SOURCE FREQUENCE	Indicateur pouvant être pris en compte en cas d'évaluation à mi-parcours	OBEJCTIF DE L'EVALUATION ET ETAT « ZERO » DE REFERENCE
Orientations politiques	Déclinaison des orientations				
Orientation 4.1 : Répondre aux BESOINS ECONOMIQUES dans le respect des objectifs de sobriété foncière et de qualité urbaine, paysagère et écologique	Définir une stratégie d'accueil des entreprises dimensionnée aux besoins liés à l'activité économique et artisanale, équilibrée sur le territoire et dans le respect d'une gestion économe du foncier	Disponibilité foncière disponible dans les 42 ZAE – Taux d'occupation des ZAE	CABBALR  Annuelle	X	<i>L'évaluation visera à s'assurer de l'accueil de nouvelles entreprises dans les ZAE et l'optimisation du foncier économique existant</i>  <b>Dans les ZAE (en 2024):</b>  <b>Parcelle commercialisable sur laquelle aucun projet n'est engagé : 147 ha</b>  <b>Réserve foncière fléchée pour un projet d'extension de ZAE : 117 ha</b>
		Nombre d'entreprises et nombre de créations/cessions d'entreprises	URSAFF/INSEE- REE/SIDE → attention changement de source  Annuelle	X	<b>Nombre d'entreprises en 2021 : 12 611</b>  <b>Nombre de créations d'entreprises en 2021 (INSEE – REE) :</b> 2 155  <b>Nombre de créations d'entreprises en 2023 (INSEE – SIDE) :</b> 2 296
	Encourager le développement d'une industrie locale plus durable	Taille des zones d'activités	CABBALR  Annuelle		<i>L'évaluation visera à s'assurer du développement d'une industrie plus durable</i>  <b>Surface des ZAE (en 2024) : 1 958 ha</b>

		Evolution de la production de GES par emploi/établissement par secteur d'activité	URSAFF/Observatoire Climat Hauts-de-France Annuelle	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Secteur d'activité</th> <th>Nombre de salarié pour l'émission d'un kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)</th> <th>Nombre d'établissements pour l'émission d'un kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>Diverses autres industries</td> <td>50,4</td> <td>1,8</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>Chimie</td> <td>50,8</td> <td>0,6</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>Minéraux non-métalliques et matériaux de construction</td> <td>119,3</td> <td>3,3</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>Construction (chantiers, BTP, production et utilisation d'asphalte)</td> <td>552,1</td> <td>67,4</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>Sidérurgie et 1ère transfo métaux ferreux y compris fonderie</td> <td>15,0</td> <td>0,5</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>Bien d'équipements, construction mécanique, électrique, électronique</td> <td>333,0</td> <td>7,6</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>Papier-Carton</td> <td>89,6</td> <td>4,5</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>Industries agro-alimentaires</td> <td>12,0</td> <td>1,0</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>Métallurgie des métaux non-ferreux</td> <td>#DIV/0!</td> <td>#DIV/0!</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Secteur d'activité	Nombre de salarié pour l'émission d'un kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)	Nombre d'établissements pour l'émission d'un kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)	2021	Diverses autres industries	50,4	1,8	2021	Chimie	50,8	0,6	2021	Minéraux non-métalliques et matériaux de construction	119,3	3,3	2021	Construction (chantiers, BTP, production et utilisation d'asphalte)	552,1	67,4	2021	Sidérurgie et 1ère transfo métaux ferreux y compris fonderie	15,0	0,5	2021	Bien d'équipements, construction mécanique, électrique, électronique	333,0	7,6	2021	Papier-Carton	89,6	4,5	2021	Industries agro-alimentaires	12,0	1,0	2021	Métallurgie des métaux non-ferreux	#DIV/0!	#DIV/0!
Année	Secteur d'activité	Nombre de salarié pour l'émission d'un kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)	Nombre d'établissements pour l'émission d'un kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)																																									
2021	Diverses autres industries	50,4	1,8																																									
2021	Chimie	50,8	0,6																																									
2021	Minéraux non-métalliques et matériaux de construction	119,3	3,3																																									
2021	Construction (chantiers, BTP, production et utilisation d'asphalte)	552,1	67,4																																									
2021	Sidérurgie et 1ère transfo métaux ferreux y compris fonderie	15,0	0,5																																									
2021	Bien d'équipements, construction mécanique, électrique, électronique	333,0	7,6																																									
2021	Papier-Carton	89,6	4,5																																									
2021	Industries agro-alimentaires	12,0	1,0																																									
2021	Métallurgie des métaux non-ferreux	#DIV/0!	#DIV/0!																																									
	Renforcer les filières clés du territoire et accompagner leurs mutations	Nombre d'emplois (privés) et/ ou établissements par secteurs/filières	ACCOSS Annuelle	<p><i>L'évaluation aura pour objectif de s'assurer du renforcement des filières clés du territoire</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteur d'activité</th> <th>Salariés en 2023</th> <th>Etablissements en 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Industries agro-alimentaires (C1)</td> <td>1555</td> <td>113</td> </tr> <tr> <td>Plasturgie/Chimie (CE+CG)</td> <td>2176</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>Métallurgie et fabrication de produits métalliques (CH)</td> <td>1861</td> <td>57</td> </tr> <tr> <th>Filière</th> <th>Salariés en 2023</th> <th>Etablissements en 2023</th> </tr> <tr> <td>Filière automobile</td> <td>3123</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>29 Industrie automobile</td> <td>2019</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>2910Z Construction de véhicules automobiles</td> <td>371</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2920Z Fabrication de carrosseries et remorques</td> <td>80</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>2932Z Fabrication d'autres équipements automobiles</td> <td>1568</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>2211Z Fabrication et rechapage de pneumatiques</td> <td>83</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2229A Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques</td> <td>599</td> <td>14</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur d'activité	Salariés en 2023	Etablissements en 2023	Industries agro-alimentaires (C1)	1555	113	Plasturgie/Chimie (CE+CG)	2176	51	Métallurgie et fabrication de produits métalliques (CH)	1861	57	Filière	Salariés en 2023	Etablissements en 2023	Filière automobile	3123	29	29 Industrie automobile	2019	12	2910Z Construction de véhicules automobiles	371	1	2920Z Fabrication de carrosseries et remorques	80	3	2932Z Fabrication d'autres équipements automobiles	1568	8	2211Z Fabrication et rechapage de pneumatiques	83	1	2229A Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	599	14				
Secteur d'activité	Salariés en 2023	Etablissements en 2023																																										
Industries agro-alimentaires (C1)	1555	113																																										
Plasturgie/Chimie (CE+CG)	2176	51																																										
Métallurgie et fabrication de produits métalliques (CH)	1861	57																																										
Filière	Salariés en 2023	Etablissements en 2023																																										
Filière automobile	3123	29																																										
29 Industrie automobile	2019	12																																										
2910Z Construction de véhicules automobiles	371	1																																										
2920Z Fabrication de carrosseries et remorques	80	3																																										
2932Z Fabrication d'autres équipements automobiles	1568	8																																										
2211Z Fabrication et rechapage de pneumatiques	83	1																																										
2229A Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	599	14																																										

					2720Z Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	422	2								
		Nombre d'emplois dans le secteur tertiaire	INSEE Annuelle	X	<p><i>L'évaluation permettra de s'assurer de la diversification des activités du territoire mais également du développement du secteur tertiaire</i></p> <p><b>Nombre d'emplois dans le secteur tertiaire en 2023 :</b> 31 754 emplois</p>										
	Assurer la diversification des activités du territoire en poursuivant le développement du secteur tertiaire, en encourageant la dynamique entrepreneuriale et le développement de l'innovation technologique et du numérique	Nombre de créations d'entreprises par secteur d'activité	INSEE – REE/SIDE → attention changement de source Annuelle		<p>Création d'entreprises par secteur d'activité sur le territoire du SCoT en 2021</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Industrie</li> <li>■ Construction</li> <li>■ Comm, transp, restau héberg.</li> <li>■ Services aux particuliers</li> <li>■ Services aux entreprises</li> </ul> <p>Source : INSEE - REE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteurs d'activités</th> <th>Création d'entreprises en 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Industrie</td> <td>214</td> </tr> <tr> <td>Construction</td> <td>191</td> </tr> <tr> <td>Commerce</td> <td>473</td> </tr> </tbody> </table>			Secteurs d'activités	Création d'entreprises en 2023	Industrie	214	Construction	191	Commerce	473
Secteurs d'activités	Création d'entreprises en 2023														
Industrie	214														
Construction	191														
Commerce	473														

					<table border="1"> <tr> <td>Hôtellerie-restauration</td> <td>88</td> </tr> <tr> <td>Services(Autres services marchands &amp; Services non marchands)</td> <td>1330</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2296</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Source : INSEE - SIDE</td> </tr> </table>	Hôtellerie-restauration	88	Services(Autres services marchands & Services non marchands)	1330	Total	2296	Source : INSEE - SIDE	
Hôtellerie-restauration	88												
Services(Autres services marchands & Services non marchands)	1330												
Total	2296												
Source : INSEE - SIDE													
	Nombre de création d'entreprises pour les secteurs du tertiaire et du numérique avec un focus sur le statut juridique « entrepreneur individuel »	INSEE - SIDE Annuelle	X	<table border="1"> <tr> <td>Année 2023</td> <td>Création d'entreprises du numérique</td> <td>Création d'entreprises du tertiaire</td> </tr> <tr> <td>Création total</td> <td>109</td> <td>1144</td> </tr> <tr> <td>Dont "entrepreneur individuel"</td> <td>84</td> <td>951</td> </tr> </table>	Année 2023	Création d'entreprises du numérique	Création d'entreprises du tertiaire	Création total	109	1144	Dont "entrepreneur individuel"	84	951
Année 2023	Création d'entreprises du numérique	Création d'entreprises du tertiaire											
Création total	109	1144											
Dont "entrepreneur individuel"	84	951											
	<i>Développer l'économie de proximité et exploiter les opportunités autour du fluvial</i>	Evolution du fret fluvial (nombre de tonnage) sur les différents sites de transbordement public	VNF Annuelle	<p><i>L'évaluation aura pour objectif de s'assurer du développement des opportunités liées au fluvial</i></p>									
	<i>Interdire le développement de nouvelles activités logistiques sauf pour les besoins des industries du territoire</i>	Nombre de créations d'établissements au code APE de la logistique urbaine <b>dès l'approbation du SCoT</b>	SIDE/URSAFF Annuelle	<p><i>L'évaluation consistera à vérifier l'implantation des établissements liés aux activités logistiques</i></p> <p><i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i></p>									



Orientation 4.2 : Articuler la MOBILITE avec le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<i>Développer les aménagements de qualité pour renforcer l'attractivité économique</i>	Suivi des aménagements des ZAE <b>dès l'approbation du SCoT</b>	CABBALR Annuelle		<i>L'évaluation consistera à suivre les aménagements, ainsi que la restructuration et la réhabilitation des zones d'activités de faible qualité</i>  <i>[Le T0 se fera à l'évaluation]</i>
	<i>Privilégier l'accessibilité aux zones d'activités économiques par les transports en communs et par un raccordement de ces dernières par les modes actifs au tissu urbain</i>	Nombre d'espaces couverts et sécurisés pour les vélos et d'emplacements dédiés au covoiturage et à l'autopartage dans les zones d'activités	AULA Annuelle	X	<i>L'évaluation consistera à suivre les aménagements effectués pour améliorer l'accessibilité des zones d'activités</i>  <b>Nombre d'espaces couverts et sécurisés pour les vélos en 2024 : 0</b>  <b>Nombre de stationnements vélos identifiés (arceaux, pince-roue, etc.) : 26</b>  <b>Nombre d'emplacements dédiés au covoiturage : 1 aire de covoiturage se trouve dans une ZAE → ZI de Noeux-les-Mines/Labourse</b>  <b>Autopartage : 1 voiture sur la CABBALR - Gonnehem</b>

	<p><i>Dans la perspective de la mise en œuvre du canal Seine Nord Europe, maintenir et développer les infrastructures logistiques portuaires et ferroviaires permettant le report modal du fret et le développement de solutions logistiques de proximité</i></p>	<p>Nombre d'infrastructures logistiques portuaires et ferroviaires (quai portuaire ou port actif, ITE actif, etc..)</p>	<p>SNCF/AULA</p> <p>Annuelle</p>		<p><i>L'évaluation permettra de suivre les infrastructures portuaires existantes et les aménagements ferroviaires permettant le report modal du fret</i></p> <p><b>Nombre de sites de transbordement : 4 sites</b></p> <p>2 sites publics : 1 quai à Guarbecque, 1 port trimodal à Béthune ;</p> <p>2 sites privés : 1 silo à Béthune (=ESSARS), 1 appontement à Isbergues</p> <p><b>Nombre d'ITE : 10 Installations Terminales Embranchées</b></p>
		<p>Linéaire de quai aménagé</p>	<p>AULA</p> <p>Annuelle</p>	<p>X</p>	<p><b>Linéaire de quai aménagé</b></p> <p>Port public de Béthune : 440 au total (4 quais ; 3 pour 320 m et 1 de 120 m) ;</p> <p>Port public de Guarbecque : 1 quai de 120 m ;</p> <p>Port privé d'Isbergues : 12,5 m ;</p> <p>Soit un total linéaire de 572,5 m</p>
<p><b>Orientation 4.3 : Préserver une AGRICULTURE LOCALE PAYSANNE, créatrice de richesse</b></p>	<p><i>Préserver les espaces agricoles, éléments structurants des paysages, des fonctions écologiques et du développement économique du territoire</i></p>	<p>Superficie des espaces agricoles et/ou Evolution de la SAU</p>	<p>OCS2D/RGA/RPG</p> <p>Tous les 5 ans ? / Tous les 10 ans / Annuelle</p>		<p><i>L'évaluation permettra de suivre l'évolution des espaces agricoles</i></p> <p><b>Superficie des espaces agricoles – SAU – RGA (2020) :</b> 37 769,3 ha</p> <p><b>Superficie des espaces agricoles – OCS2D (2021) :</b> 40 970,3 ha</p>

		Surface des zones A dans les PLU/PLUi opposables	CABBALR Annuelle	X	<b>Nombre de zones A en 2025 : 869</b> <b>Superficie en hectare des zones N en 2025 : 33 394,3 ha</b>								
	<i>Favoriser et préserver l'activité agricole à travers l'émergence de nouvelles méthodes de production</i>	Nombre d'exploitations agricoles en agriculture biologique	BIO HAUTS-DE-France Annuelle	X	<i>L'évaluation aura pour objectif de suivre les nouvelles méthodes de production</i> <b>Nombre d'exploitation agricoles en agriculture biologique en 2022 : 43 exploitations</b>								
	<i>Permettre et encourager les circuits courts et les structures de vente directe</i>	Nombre de distributeurs automatiques alimentaires/fermiers en libre-service	AULA Tous les 2 ans	X	<i>L'évaluation consistera à suivre les nouvelles méthodes de ventes agricoles</i> <b>Nombre de distributeurs automatiques de produits alimentaires ou de produits de restauration en 2024 : 44</b>								
	<i>Lutter contre la baisse du nombre d'exploitations sur le territoire</i>	Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire	CHAMBRE D'AGRICULTURE Annuelle		<i>L'évaluation permettra de suivre la pérennité des exploitations agricoles</i> <b>Nombre d'exploitations agricoles en 2020 : 579</b>								
		Nombre d'emplois dans l'agriculture au lieu de travail	INSEE Annuelle		<b>Nombre d'emplois au lieu de travail en 2021 : 1 202 emplois</b>								
<b>Orientation 4.4 : Œuvrer à la VALORISATION TOURISTIQUE, PATRIMONIALE et CULTURELLE du territoire</b>	<i>Valoriser les atouts et équipements du territoire pour développer de nouvelles activités économiques et l'attractivité touristique</i>	Nombre de nuitées déclarées en direct et par les opérateurs numériques déclinés par offre (meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hôtels de tourisme, etc.)	OFFICE DE TOURISME Annuelle	X	<i>L'évaluation consistera à suivre l'attractivité touristique à travers l'offre d'hébergement sur le territoire</i> <table border="1" data-bbox="1444 1209 2078 1374"> <tr> <td></td> <td colspan="3">SCoT de l'Artois en 2023</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nombre d'hébergements</td> <td>Répartition des lits</td> <td>Nuitées déclarées en direct et par les opérateurs numériques</td> </tr> </table>		SCoT de l'Artois en 2023				Nombre d'hébergements	Répartition des lits	Nuitées déclarées en direct et par les opérateurs numériques
	SCoT de l'Artois en 2023												
	Nombre d'hébergements	Répartition des lits	Nuitées déclarées en direct et par les opérateurs numériques										

					<table border="1"> <tr> <td><b>Meublés de tourisme</b></td> <td>138 (67,48%)</td> <td>732 (24,48%)</td> <td>28 242 nuitées (11,11%)</td> </tr> <tr> <td><b>Chambres d'hôtes</b></td> <td>43 (20,87%)</td> <td>244 (8,16%)</td> <td>7 919 nuitées (3,12%)</td> </tr> <tr> <td><b>Hôtels de tourisme</b></td> <td>19 (9,22%)</td> <td>1 760 (58,86%)</td> <td>179 023 nuitées (70,44%)</td> </tr> <tr> <td><b>Terrains de camping et de caravanage</b></td> <td>4 (1,94%)</td> <td>158 (5,28%)</td> <td>6 130 nuitées (2,41%)</td> </tr> <tr> <td><b>Résidences de tourisme</b></td> <td>1 (0,49%)</td> <td>96 (3,21%)</td> <td>22 462 nuitées (8,84%)</td> </tr> </table>	<b>Meublés de tourisme</b>	138 (67,48%)	732 (24,48%)	28 242 nuitées (11,11%)	<b>Chambres d'hôtes</b>	43 (20,87%)	244 (8,16%)	7 919 nuitées (3,12%)	<b>Hôtels de tourisme</b>	19 (9,22%)	1 760 (58,86%)	179 023 nuitées (70,44%)	<b>Terrains de camping et de caravanage</b>	4 (1,94%)	158 (5,28%)	6 130 nuitées (2,41%)	<b>Résidences de tourisme</b>	1 (0,49%)	96 (3,21%)	22 462 nuitées (8,84%)
<b>Meublés de tourisme</b>	138 (67,48%)	732 (24,48%)	28 242 nuitées (11,11%)																						
<b>Chambres d'hôtes</b>	43 (20,87%)	244 (8,16%)	7 919 nuitées (3,12%)																						
<b>Hôtels de tourisme</b>	19 (9,22%)	1 760 (58,86%)	179 023 nuitées (70,44%)																						
<b>Terrains de camping et de caravanage</b>	4 (1,94%)	158 (5,28%)	6 130 nuitées (2,41%)																						
<b>Résidences de tourisme</b>	1 (0,49%)	96 (3,21%)	22 462 nuitées (8,84%)																						
	<i>Conforter l'ancrage territorial des équipements structurants du territoire et développer leur rayonnement extra-territorial</i>	Nombre de visiteurs des sites suivants : Parc d'Olhain à Maisnil-lès-Ruitz, l'Arena de Béthune/Bruay à Verquin et le Stade de Glisse de Noeux-sur-les Mines	OFFICE DE TOURISME Annuelle	X	<p><i>L'évaluation consistera à suivre l'attractivité et le rayonnement des principaux équipements structurants</i></p> <p><b>Nombre de visiteurs en 2023 :</b></p> <p><i>Parc d'Olhain à Maisnil-lès-Ruitz : 700 000</i></p> <p><i>Arena de Béthune/Bruay à Verquin : 26 000</i></p> <p><i>Stade de Glisse de Noeux-sur-les Mines : 66 000</i></p>																				
	<i>Intégrer la stratégie touristique du territoire</i>	Stratégie touristique	OFFICE DE TOURISME Annuelle		<p><i>L'évaluation consistera à suivre la stratégie touristique du territoire</i></p> <p><i>[Le TO se fera à l'évaluation]</i></p>																				

DOCUMENT ARRÊT PROJET



**SCOT**  
DE L'ARTOIS

*Créateur d'Avenir*



**AULA**  
AGENCE d'URBANISME  
DE L'ARTOIS



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane